



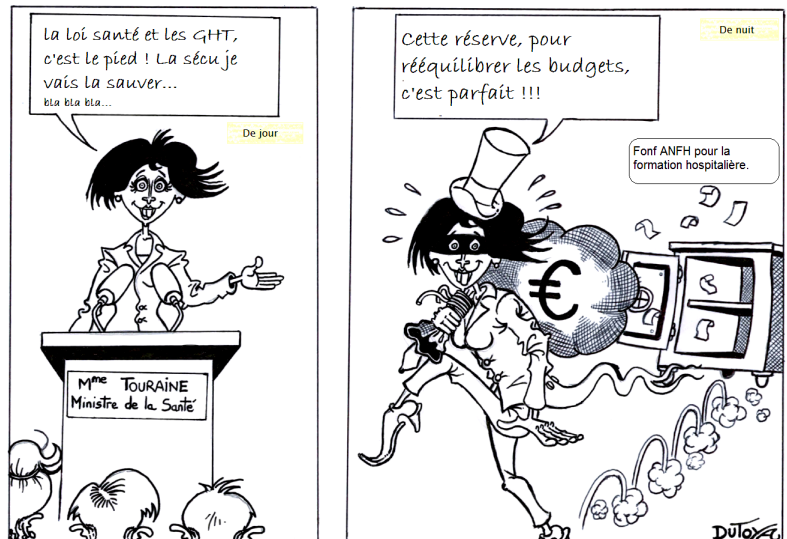
NON AU PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2017

NON au prélèvement de 300 millions d'euros sur les fonds de la formation !

DANS SES ARTICLES 3 ET 53, LE PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2017 (PLFSS) INSCRIT CE DÉTOURNEMENT DES FONDS DE LA FORMATION EN PONCTIONNANT DIRECTEMENT 300 M€ À L'ANFH.

AUCUNE CONCERTATION, et MALHONNÊTÉTÉ SUR LE FOND !

Ce hold-up succède à l'enquête IGAS réalisée de février à juillet 2016 au sein de l'ANFH, le rapport provisoire ayant été remis aux membres du bureau national ANFH le 21 septembre



Dès le 22 septembre :

En s'appuyant sur ce rapport provisoire et sans aucune concertation préalable, le directeur de cabinet de la ministre de la santé et des affaires sociales contacte toutes les organisations membres de l'ANFH pour leur annoncer l'inscription au PLFSS 2017 d'une ponction de 300 M€ sur les fonds de la formation gérés par l'ANFH, dont la moitié devrait être versée avant le 31 décembre 2016 !!!

Cette ponction servirait à alimenter le Fonds de Modernisation des Etablissements de Santé Publics et Privé, pour finaliser le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale de 2017.

Le 28 septembre :

Lors du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière, nous interpellons la Directrice Générale de la DGOS afin d'avoir une explication sur ce hold-up. Aucune réponse n'étant apportée, la CGT demande une suspension de séance afin d'obtenir le plus rapidement possible un rendez-vous avec la ministre ou le directeur de cabinet. L'intersyndicale avec les employeurs obtient ce RDV pour le jeudi 29 Septembre avec le cabinet de la ministre.

Le 29 septembre :

Lors de cette rencontre, la démarche est unanime pour exiger le retrait des articles 3 et 35 du PLFSS, projet devant être présenté au Conseil des ministres du 5 octobre. Nous obtenons des engagements de la part du directeur de cabinet :

- ✓ à adresser un courrier au président de l'ANFH formalisant sa volonté de ne rien faire qui fragilise la formation professionnelle ou l'ANFH ...
- ✓ à suspendre la décision politique de prélèvement des 300 M€ dans l'attente de la réponse spécifique sur les questions financières de l'ANFH au cabinet de la ministre, d'un argumentaire sur sa situation budgétaire et l'utilisation des réserves ...
- ✓ à se réunir dans les prochains jours dans la même configuration ...

Le 6 octobre :

Réunion du bureau national de L'ANFH pour travailler sur les réponses concernant la situation financière de l'ANFH et l'utilisation des « réserves », note à envoyer au cabinet de la ministre le 13 octobre.

... Les conséquences d'une ponction de 300 M€ :

Suppression de 6000 études promotionnelles

Diminution des enveloppes PLAN des établissements pour les formations pluriannuelles

Diminution du financement du Projet Stratégique National ANFH

Fin des enveloppes complémentaires répondant aux besoins CFP FMEP PLAN

Non, l'ANFH n'accumule pas les excédents et ne constitue pas de réserves !!

Tenant compte de la pluriannualité de nombreuses formations, les "excédents" sont affectés sur les RAN (Reports À Nouveau), les « Accord sur Recettes Futures » servant au financement des formations engagées par les établissements. **Par ces principes budgétaires, l'ANFH garantit aux établissements et à ses agents la continuité d'une politique de formation pluriannuelle !!**

→ La CGT dénonce une fois de plus le PLFSS 2017 qui signe la fin du modèle social français. → La CGT exige le retrait des articles 3 et 53 du PLFSS.

Les rencontres à venir :

→ Le 12 octobre à 18h00 :

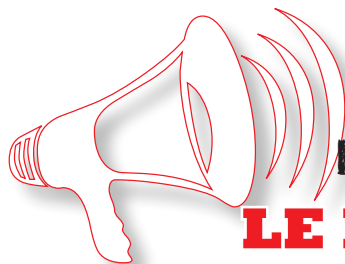
Rencontre de la communauté hospitalière à la FHF

→ Le 13 octobre :

Conseil d'Administration de l'ANFH suivi d'une conférence de presse.

- Proposition d'une motion demandant le retrait du prélèvement de 300 M€.

**Le 12 Octobre :
réunion CGT préparatoire
du CA ANFH**



**TOUTES ET TOUS MOBILISÉ-E-S
POUR UN BUDGET 2017 À LA HAUSSE !**

LE MARDI 8 NOVEMBRE 2016



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX
revendic@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 52

